

ÉTUDE QUALITATIVE SUR LES AUTEURS DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL EN NOUVELLE-AQUITAINE



CAHIER DES CHARGES

L'agence du livre, du cinéma et de l'audiovisuel (ALCA) est une agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Présente à Angoulême, Bordeaux, Limoges, et Poitiers, elle est aux côtés des professionnels de l'image et de l'écrit. ALCA accompagne les œuvres, leurs auteurs et autrices, leurs producteurs et productrices et leurs fabricants et fabricantes, de la conception à la transmission. Elle est également chargée de coordonner le Fonds régional de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, concourant ainsi au développement économique de la filière régionale de l'image.

Les auteurs et les autrices du cinéma et de l'audiovisuel sont d'une grande diversité : scénaristes, cinéastes, auteurs et les autrices graphiques et compositeurs et compositrices, leurs situations sont toutes uniques. Néanmoins, ces métiers sont caractérisés par une grande fragilité, pointée à la fois par des organismes professionnels (NAAIS, La Tribune des Auteurs, la SCAM, par exemple) ou des institutions publiques (comme L'A. L'Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine). Plusieurs observateurs pointent également un déséquilibre dans les stratégies territoriales. La plupart des aides institutionnelles visant le cinéma et l'audiovisuel sont destinées aux producteurs et productrices.

Après une étude sur l'état des lieux de la filière cinématographique et audiovisuelle réalisée en 2022, ALCA souhaite approfondir sa connaissance des acteurs et des actrices de la filière en région dans le but de mieux connaître la situation des professionnels qu'elle accompagne et ainsi mieux adapter ce soutien. Dans ce contexte, ALCA souhaite commander une nouvelle étude sur la filière du cinéma et audiovisuel, en mettant l'accent sur le parcours et les conditions économiques et d'expression artistique des artistes. Cette réflexion s'engage aussi dans un contexte économique plus général, où les deniers publics se font plus rares et où l'inflation touche durement toutes les personnes, augmentant ainsi la précarité déjà existante des auteurs et des autrices. Pour ces raisons, le besoin d'une étude pour mieux orienter les dispositifs d'ALCA devient évident.

Objectifs

L'étude se compose de trois parties :

1. État des lieux des auteurs et des autrices en Nouvelle-Aquitaine

➤ **Faire un état des lieux précis des auteurs et des autrices en Nouvelle-Aquitaine.**

- Définir le périmètre précis de l'étude par un faisceau d'indices, en utilisant les paramètres socio-démographiques et économiques listés plus bas. Deux populations doivent être identifiées et définies ainsi :
 - Une population large qui se composerait des : scénaristes, réalisateurs et réalisatrices du cinéma et de l'audiovisuel ; auteurs et autrices graphiques ; compositeurs et compositrices de musiques de films ; auteurs et autrices de

création sonore ; auteurs et autrices du jeu vidéo. Cette population sera la cible du questionnaire uniquement.

- Une population réduite qui comprendrait : scénaristes, réalisateurs et réalisatrices du cinéma et de l’audiovisuel et auteurs et autrices graphiques d’animation.
- Activités qui permettent de les intégrer dans cette étude : scénariste, réalisateurs et réalisatrices, auteurs et autrices graphiques, compositeurs et compositrices de musique (cinéma audiovisuel, jeu vidéo, création sonore), auteurs et autrices de création sonore, auteurs et autrices de jeux vidéo
- Nombre
- Indications socio-démographiques (âge, genre, lieu de naissance, département de résidence, catégorie socio-professionnelle des parents, niveau d’étude, situation familiale, vie en ruralité ou en ville)
- Statut juridique, social ou fiscal principal de l’activité citée précédemment (entrepreneur individuel indépendant, régime de l’intermittence ou salarié(e) de droit commun)
- Types de revenus tirés de l’activité d’auteurs et d’autrices : salaires, traitements, bénéfices non commerciaux, droits d’auteurs
- Adhésion à des organismes de gestion collective
- Adhésion à des associations professionnelles
- Esthétiques et format des œuvres auxquelles les auteurs et les autrices contribuent
- Économie des œuvres créées (dont autoproduction ou non) (en proposant des fourchettes)
- Aides publiques obtenues dans les 10 et 5 dernières années dont aides régionales
- Résidences bénéficiées depuis les 10 et 5 dernières années, et si elles ont procuré une rémunération ou non
- **Dernier contrat de droits d’auteurs signé** : origine géographique du producteur, format et genre de l’œuvre
- **Connaitre l’évolution de cette situation depuis les 10 et 5 dernières années.**
 - Accent sur l’avant et après Covid-19
 - Changement de statut juridique depuis 5 ans et depuis 10 ans
 - Changement de formats et d’esthétiques d’œuvres depuis 5 ans et depuis 10 ans
- **Estimer le volume horaire de travail fourni par les auteurs et les autrices**
 - Volume de travail estimé pour une œuvre
 - Part du travail non-rémunéré estimé pour une œuvre
 - Sur combien d’œuvres un auteur ou une autrice travaille en même temps
 - Volume de temps estimé dédié au travail administratif
 - Volume de temps estimé à demander des aides et subventions
 - Temps estimé de concrétisation de l’œuvre de l’idée à la sortie en salle
 - Temps dédié à l’accompagnement de la diffusion
- **Identifier le rapport à l’aide institutionnelle (aides et subventions directement liées à des œuvres artistiques du cinéma ou de l’audiovisuel)**
 - Ratio d’aides demandées contre le nombre d’aides réellement reçues notamment en Région
 - Connaissances des dispositifs d’aides existants

2. Le parcours professionnel et territorial des auteurs et des autrices

- Identifier la diversité des parcours des auteurs et des autrices. Connaître avec précision l'origine géographique des auteurs et des autrices en Nouvelle-Aquitaine, les raisons de leur venue en région ou de leur implantation locale.
- Pour les auteurs et autrices venues en Nouvelle-Aquitaine depuis Paris ou autres régions, identifier si le COVID-19 a eu un effet sur leur venue en région.
- Évaluer l'ancrage territorial des auteurs et des autrices. Comprendre les pratiques des auteurs et des autrices en relation avec leur territoire. Analyser les liens qu'entretiennent les auteurs et les autrices de la région avec les productrices et producteurs régionaux et extra-régionaux.
- Évaluer le lien entretenu par les auteurs et les autrices avec les dispositifs d'accompagnement à la création régionaux, et à l'inverse les dispositifs extra-régionaux. Identifier le nombre de dossiers déposés dans ces dispositifs, les résultats de ces dépôts, et si des dispositifs sont privilégiés ou au contraire évités.
- Questionner les besoins et retours des auteurs et des autrices sur les dispositifs d'accompagnement.
- Évaluer les liens avec des producteurs régionaux dans les 10 et 5 dernières années.
- Évaluer l'ancrage culturel des auteurs et des autrices, c'est-à-dire le caractère culturel, « situées géographiquement », des œuvres créées en lien avec le territoire d'implantation.
- Connaître avec précision les formations suivies par les auteurs et les autrices, qu'elles soient initiales ou continues. Identifier les voies d'entrées des individus dans le monde du cinéma et de l'audiovisuel.
- Identifier les compétences nécessaires et mobilisées, ainsi que les conditions artistiques nécessaires dans le travail d'auteur et d'autrice.
- Connaître le sentiment des auteurs et des autrices sur la décentralisation du cinéma et de l'audiovisuel, autant institutionnelle que culturelle.

3. Les conditions économiques des auteurs et des autrices

- Identifier la rémunération générale des auteurs et des autrices.
- Évaluer la rémunération détaillée des auteurs et des autrices, et prendre en compte les singularités des situations professionnelles, des caractéristiques socio-démographiques et des esthétiques d'œuvres.
 - Prendre en compte l'évolution du revenu dans le temps long (depuis 5 ans et depuis 10 ans) mais aussi sur le temps court (quelle évolution au sein d'une seule année, de mois en mois)
- Connaître avec précision les sources du revenu des auteurs et des autrices.
 - Identifier la part de revenus d'auteurs et d'autrices la part de revenus annexes (liés à des métiers annexes au travail d'auteur et d'autrice : technicien et technicienne, éducation aux images, action culturelle...) et la part de revenus alimentaires (liés à un travail sans aucun lien avec le travail d'auteur et d'autrice).
 - Faire un état des lieux des sources de financement extérieures (mécénat, bourses...) les plus courantes des auteurs et des autrices.
 - Faire un état des lieux des sources de financements publics (fonds de soutien, aides du CNC...) les plus courantes des d'auteurs et d'autrices.
 - Identifier quelles aides d'urgence du COVID (comme celles de la SCAM ou de la SACD, ou d'autres organismes spécifiques selon leur métier, notamment pour les auteurs et les autrices graphiques qui peuvent être rattachées à d'autres OGC) ont été sollicitées par les auteurs et les autrices.

- Identifier de quelles aides sociales bénéficient les auteurs et les autrices (et qui ne sont pas liées à la création artistique).
- Identifier la réalité des aides publiques : comment sont utilisées les bourses et subventions au cinéma et à l'audiovisuel et quel montant rémunère réellement les auteurs et les autrices.
 - Comment sont déclarées, administrativement, ces aides
- Connaître le rapport des auteurs et des autrices aux programmes de création et d'accompagnement artistiques tels que les résidences artistiques. Évaluer le temps pris à participer à ces programmes et la rémunération qui en découle.
- Connaître le rapport des auteurs et des autrices à la diffusion de leurs créations. Évaluer le temps pris à accompagner cette diffusion et la rémunération perçue durant ce temps.
- Connaître les activités effectuées à côté du métier d'auteur et d'autrice, avec précision si elles sont liées au cinéma et à l'audiovisuel.
- Évaluer la vision qu'ont les auteurs et les autrices de leur avenir. Connaître leurs attentes et inquiétudes. Connaître les risques psycho-sociaux liés à leur activité.

Déroulé

Trois comités seront mis en place pour encadrer l'étude.

- **Comité de pilotage** : constitué d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'A. Agence Culturelle et de la DRAC.
Son rôle sera de s'assurer du respect de ce présent cahier des charges et de faire respecter le planning prévisionnel. Il échangera surtout via courriel et se réunit peu fréquemment.
- **Comité de suivi élargi** : constitué du comité de pilotage et des associations régionales représentant les auteurs et les autrices, les producteurs et les productrices du cinéma et de l'audiovisuel : La Tribune des Auteurs, NAAIS, la PEÑA, CAPNA.
Son rôle est de définir le cahier des charges et faire des retours sur les rendus de l'étude, aux étapes clés. Il se réunira aux étapes importantes de l'étude, comme par exemple la présentation des questionnaires par le prestataire. Il se réunira également au rendu final de l'étude.
- **Comité de suivi restreint** : constitué du comité de pilotage et des associations régionales représentant les auteurs et les autrices du cinéma et de l'audiovisuel : La Tribune des Auteurs, NAAIS.
Son rôle est de participer à l'élaboration de l'étude. En collaboration avec le prestataire, il s'assurera que l'étude soit participative. Toutes les étapes de l'étude se feront en concertation avec le comité de suivi restreint. Il se réunira, avec le prestataire, autant que nécessaire.

Méthodologie

Pour élaborer les livrables, il est demandé au prestataire de mener trois types d'actions : un questionnaire diffusé à un large panel d'auteurs et d'autrices dans la région ; au moins vingt-cinq entretiens individuels semi-directifs ; enfin, un minimum de deux entretiens de groupe semi-directifs.

Avant tout, le prestataire devra fournir une définition de ce qu'est un auteur ou une autrice du cinéma et de l'audiovisuel pour identifier la population de l'étude. Il sera demandé au prestataire de fournir un faisceau d'indices pour pouvoir identifier, qualifier et définir précisément la population mère souhaitée. Il y a deux populations voulues pour cette étude :

- **Une population large** qui se composerait des : scénaristes et réalisateurs et réalisatrices du cinéma et de l’audiovisuel ; auteurs et autrices graphiques ; compositeurs et compositrices de musiques de films ; auteurs et autrices de création sonore ; auteurs et autrices du jeu vidéo. Cette population sera la cible du questionnaire uniquement.
- **Une population réduite** qui contiendrait : scénaristes, réalisateurs et réalisatrices du cinéma et de l’audiovisuel et auteurs, autrices graphiques d’animation.

Pour la population large, un point d’attention particulier sera mis sur les auteurs et les autrices de jeu vidéo et de création sonore : leur place dans l’étude est à questionner au sein de l’étude même. Le prestataire se chargera d’évaluer quelle porosité il y a entre ces auteurs et autrices et les auteurs et autrices du cinéma et de l’audiovisuel et si leur présence dans la population large de l’étude est pertinente ou non.

Bien qu’il soit difficile d’estimer précisément la population mère de l’étude avant de la délimiter, elle est estimée (selon les calculs du cabinet Bearing Point pour une étude commandée par ALCA en 2022) à 2263 personnes (pour la population réduite). Ce chiffre n’est sûrement pas représentatif de la réalité et est probablement une surestimation.

Le prestataire est force de proposition et accompagne ALCA dans la définition pertinente des objectifs, indicateurs et lignes directrices de l’étude.

Le prestataire utilisera les trois méthodes d’enquête proposées (questionnaire, entretiens individuels, entretiens de groupe) pour répondre aux objectifs cités précédemment le mieux possible, en arbitrant quelle méthode d’enquête est la plus adaptée à la récolte des données demandées.

1. Questionnaire

Le prestataire se chargera d’élaborer et de diffuser un questionnaire, puis se chargera de collecter les données et de les analyser.

Ce questionnaire contiendra des questions fermées et ouvertes pour répondre à un maximum d’objectifs cités précédemment, notamment sur l’état des lieux.

Le questionnaire final devra être validé par le comité de suivi restreint avant son envoi.

Le prestataire devra s’assurer que l’envoi du questionnaire touche le plus grand nombre d’auteurs et d’autrices de la région possible, et que ce nombre soit une part assez importante du nombre total d’auteurs et d’autrices pour qu’il soit représentatif de la profession. ALCA et le comité de suivi aideront le prestataire à diffuser le plus largement le questionnaire pour toucher la population visée, mais il pourra proposer d’autres moyens de diffusions.

2. Entretiens individuels

Le prestataire mènera au moins 25 entretiens individuels semi-directifs avec des auteurs et des autrices de la région.

Le prestataire se chargera d’élaborer la grille d’entretien qui sera validée par le comité de suivi restreint en prenant en compte les objectifs cités précédemment.

Il se chargera d’identifier les personnes pour les entretiens (en faisant attention d’avoir un panel représentatif de la diversité des auteurs et des autrices), de mener les entretiens, de collecter les données puis de les analyser. Le panel de personnes qui passeront les entretiens devra être validé par le comité de suivi restreint.

3. Entretiens de groupe

Pour compléter les entretiens individuels, deux ou trois entretiens de groupe (de 7 à 10 personnes chacun) seront menés par le prestataire, après avoir identifié ce qu'il serait pertinent d'approfondir des entretiens individuels.

Le prestataire se chargera d'élaborer la grille d'entretien qui sera validée par le comité de suivi restreint en prenant en compte les objectifs cités précédemment.

Il se chargera d'identifier les personnes pour les entretiens (en faisant attention d'avoir un panel représentatif de la diversité des auteurs et des autrices), de mener les entretiens, de collecter les données puis de les analyser. Le panel de personnes qui passeront les entretiens devra être validé par le comité de suivi.

Livrables attendus

Le prestataire proposera une synthèse claire de l'analyse détaillée des données collectées. Elle devra répondre a minima à tous les objectifs énoncés dans ce présent cahier des charges, avec analyse, et tiendra compte des remarques énoncées par le comité de suivi et le comité de pilotage tout au long de la durée de l'étude. Elle sera accompagnée le plus possible de visualisations graphiques.

Le prestataire fournira également à ALCA :

- Les entretiens verbatims
- Les réponses au questionnaire sous forme de données brutes en tableur interopérable
- Des diaporamas de présentation

Les résultats de l'étude seront présentés a minima à 3 occasions :

- Au comité de suivi élargi, qui fournira des retours pour d'éventuelles ultimes modifications
- À une présentation qui inclura les collectivités territoriales (notamment les Départements de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole) pour qu'elles puissent prendre connaissance des résultats de l'étude
- Sous la forme d'un rendu intermédiaire et partiel lors d'une rencontre interprofessionnelle organisée à Bordeaux pendant le festival international du film indépendant de Bordeaux qui a lieu en octobre 2025.

Tout au long de l'étude, le règlement des données personnelles sera établi et respecté, en lien avec ALCA et le RGPD.

Calendrier

La date de rendu des livrables de l'étude est fixée au 1^{er} décembre 2025 à 23h59. Une restitution partielle est demandée pour le 1^{er} octobre, pour pouvoir discuter au moins des résultats partiels et de présenter une version préliminaire de l'étude au FIFIB (Festival International du Film Indépendant de Bordeaux, qui se déroule en octobre – date à préciser quand les dates du FIFIB seront connues).

Modalité de réponse au présent cahier des charges

Le prestataire détaillera ses réponses dans un mémoire comprenant :

- La description de son entreprise
- La réponse méthodologique au cahier des charges

- Le calendrier et les délais prévus
- Les références sur des dossiers similaires, dans le champ culturel ou dans un autre champ
- Les CV des personnes dédiées au projet

Le prestataire isolera dans un document particulier le détail de ses prix, en HT et en TTC.

La mise en concurrence des offres se fera sur une base de 7 critères, pondérés ainsi :

- Prix : 30%
- Qualité de la réponse méthodologique : 30%
- Références antérieures : 15%
- Expertise du secteur : 5%
- CV fournis : 10%
- Respect du calendrier, délai raisonnable : 5%
- Flexibilité et réactivité à nos demandes et questions : 5%

ALCA se réserve le droit de négocier avec les prestataires les critères précédents tout en respectant les règles de la transparence et de la mise en concurrence.

Calendrier de dépôt : la date limite de dépôt est le 21 avril 2025 à 23h59 par courriel ou par courrier.

Courriel : francois.fontanille@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Courrier : François Fontanille

Département Cinéma

ALCA Nouvelle-Aquitaine, Site de Bordeaux, MECA

5, Parvis Corto Maltese CS 81993

33088 Bordeaux cedex

Le choix du prestataire se fera avant mai 2025.